

**PROCES -VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU**

19 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 10

POUVOIRS : 1

VOTANTS : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ASCOLA Lisiane, M. SAUSSEZ Loïc, Mme ELDIN Sabrina, Mme PRATS Eliane, Mme ZUBER Sophie, Mme PELISSIE Nathalie, M. BLIGUET Michel.

Était absents :

Pouvoirs : M BOUSQUET Bruno à M. SALIES Stéphane,

Date de convocation :

11/09/2023

Date d’Affichage :

15/09/2023

Un scrutin a eu lieu, Mme Eliane PRATS a été élue secrétaire de séance,

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

11 voix POUR

2. Acquisition de deux parcelles par la commune

Monsieur le Maire expose qu’afin de préserver la voirie desservant l’accès aux parcelles de la rue des Mimosas, pour la parcelle C 641 lot A, de faciliter l’accès aux habitations de la rue du Llech, pour la parcelle C 638, et vue la proposition de cession faite à l’euro symbolique par le propriétaire actuel, il y aurait lieu d’acquérir ces deux parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l’acquisition à l’amiable des parcelles C 641 lot A sise rue des Mimosas, d’une surface de 135 m² et C 638 sise 4 rue du Llech, d’une surface de 60 m² à l’euro symbolique,
- **PRECISE** que ces deux parcelles que va acquérir la Commune seront classées dans le Domaine Public de la Commune,
- **AUTORISE** le Maire à recevoir et authentifier l’acte authentique en la forme administrative concernant ces biens immobiliers,
- **AUTORISE** le Maire à signer l’acte à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes pour la bonne exécution de la présente

11 voix POUR

D'autre part, il est décidé de ne pas acquérir la parcelle 644 en l'état.

3. Gîte d'étape : Choix de l'architecte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- Qu'il y a lieu de choisir un architecte chargé de la maîtrise d'œuvre pour le projet cité en objet
- Que le Conseil Municipal dans sa séance du 6/04/2023 a inscrit et voté dans le budget primitif, le lancement des travaux en 2023
- Qu'une consultation d'architectes a été lancée. Trois cabinets ont décliné l'offre et un quatrième a soumissionné.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** le cabinet Arte Facta – M. MARTINEZ Pierre – 171 avenue du Général de Gaulle – 66500 PRADES en qualité d'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet, assisté de l'économiste GONZALEZ du BET Fluides OTCE et du BET Structure BURILLO.

- **ACCEPTE** le montant des honoraires qui s'établissent à 10.00% pour la mission de base + exe (études d'exécution) et 2.50% pour la mission complémentaire OPC (ordonnancement, pilotage et coordination), tous contractants inclus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier

10 voix POUR, 1 voix CONTRE

4. Sydeel

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune, sur proposition du Sydeel66, envisage la réalisation de travaux de rénovation du réseau d'éclairage public concernant principalement les luminaires les plus énergivores et vétustes.

Il précise que ce programme a fait l'objet par le Sydeel66 d'un financement via le dispositif « INTRACTING EP » porté par la caisse des dépôts et consignations et qu'il a été soutenu financièrement par l'état via le « Fond Vert ».

Selon la convention établie par le SYDEEL66 dans laquelle est joint le plan de financement, le montant estimatif des travaux est arrêté à la somme de 52 800€ TTC et l'autofinancement de la Commune est d'un montant de 13 150.09€

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'en ce qui concerne le règlement de ces travaux auprès du Sydeel66, le paiement interviendra selon les termes et l'échéancier précisés dans la convention proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention d'organisation et de financement proposée par le SYDEEL66 avec son plan de financement, son échéancier et les modalités de remboursement pour la réalisation de travaux de rénovation sur le réseau éclairage public – Dispositif INTRACTING EP;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au Budget pour le règlement de la dépense ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'affaire précitée, dont la convention proposée.

11 voix POUR

5. Pépinière départementale

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une commande de végétaux au service de la pépinière départementale afin d'embellir la commune.

Nombre	Essence
6	ARBOUSIERS
14	VITEX
14	SANTOLINE
14	SAUGE de JERUSALEM
14	TEUCRIUM CHAMAEDRYS
14	SPIREE Bleue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de commander auprès de la pépinière départementale les plants ci-dessus

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

11 voix POUR

6. Questions diverses

- Agenda municipal :
 - La réunion citoyenne sur l'obligation de débroussaillage à Clara avec la participation de l'ONF aura lieu le 18 octobre à 18H.
 - La réunion de travail sur le nouveau logo et la charte graphique municipale aura lieu le 9 novembre à 18H30.
 - La réunion de la commission parcours santé aura lieu le 1^{er} novembre à 9H00.
- Suivi de l'aménagement urbain dans le cadre de l'appel à Projet bois du Conseil Départemental : le Conseil est en attente de devis
- La plateforme de compostage a été installée Villerach : l'inauguration est fixée le 6 octobre à 18H00
- Augmentation de la taxe foncière : M le Maire informe qu'il a demandé lors de la commission des Maires de la Communauté de communes, à ce que soit envoyé un courrier aux habitants pour expliquer l'augmentation de la part intercommunale des impôts fonciers.
- Cérémonies du 11 novembre : Le Conseil fixe l'organisation des cérémonies de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Après l'apéritif offert par la municipalité, il sera proposé

aux habitants de se retrouver autour d'un déjeuner aux Loges du jardin d'Aymeric moyennant une participation.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20h**